!!! Horaires d'ouverture du Secretariat de mairie Du 1er au 31 janvier 2018 !!!



| Weilleurs Voeux ! Frohe Fessinge ! Hyvää Joulus ! Felices F__ ! Sesson's Greatings ! Prattige Feestdagen ! Buone Feste ! Vesel praznike ! Boas Festas ! Gott Nytt Ar !



Mardi 09-23-30/01/2018 de 9h à midi Jeudi 04-11-25/01/2018 de 9h à midi Vendredi 05-12-26/01/2018 de 14h à 18h

Samedi 06-13/01/2018 de 9h à midi

Monsieur le Maire reçoit le Vendredi après-midi sur RDV Téléphone : 04 94 72 80 45 Site : www.mairie-stmartindepallieres.fr

Meilleurs Voeux 2018!



Tous les week-end, nous réalisons nos pains maison en vente à l'épicerie et en dégustation au restaurant.

Afin de vous sentir moins seul lors des longues soirées d'hiver, nous vous proposons tous les vendredis soirs d'hiver un « karaoké party » dans une ambiance conviviale.

Fermeture annuelle du 26 février au 12 mars 2018

Contactez nous:

04 94 80 64 82 ou bistrotdepaysstmartin@hotmail.fr. SB

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE DU VERDON
Horaires d'ouverture

Déchetterie		Mars - Octobre	Novembre - Février	Fermeture hebdomadaire	
Barjols Fox-Amphoux (Les 3+)	Matin	7h45 – 12h00	8h00 – 12h00		
Rians Seillons Vinon	Après-midi	13h30 – 18h00	13h30 – 17h30	Dimanche	
St-Julien	Matin	7h45 – 12h00	8h00 - 12h00	Dimanche	
St-Julien	Après-midi	13h30 - 18h00	13h30 - 17h30		
Ginasservis	Matin	7h45 – 12h00	8h00 - 12h00	Dimanche	
	Après-midi	Fermé	Fermé	Mardi	
St-Martin	Matin	Fermé	Fermé	Jeudi	
or martin	Après-midi	13h30 - 18h00	13h30 - 17h30		

NB : Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Syndicat Mixte de la Zone du Verdon - Hôtel de ville 83560 St-Julien le Montagnier : 04.98.05.20.10 Responsable des déchetteries : 06.89.72.90.78 Ouverture habituelle du secrétariat de mairie :

Mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h

Vendredi de 14h à 18h

Téléphone : 04 94 72 80 45 / Télécopie : 04 94 72 80 46

Messaqerie : mairie-stmartindepallieres@orange.fr

Editeur de la publication : Mairie de St Martin de Pallières

Directeur de publication : Bernard de Boisgelin

Crédit photos : CC Pce Verdon, Mairie de St Martin de Pallières (Nicolas, Geneviève),

Pour vos informations : n'oubliez pas notre Site :

 ${\it www.mairie-stmartindepallieres.fr.} \\ {\it Et nos cinq affichages municipaux}$



Dans ce numéro :

PETIT BULLETIN D'INFORMATIONS JANVIER 2018







Editorial de Mr le Maire	Pages 1 et 2
Les Vœux du Maire	Page 3
Urbanisme—Révision PLU	Pages 4 et 5
Urbanisme—Permanence ABF	Page 5
Le site communal	Page 5
Prévention Feux de Forêts	Page 6
Infos Redevances OM	Page 7
Infos Vide de meubles	Page 7
Les Associations	
Avenir des Pallières	Page 8
Bois de Couleurs des Pallières	Page 8
Infos CCPV	Page 8
Comité des Fêtes	Page 9

Infos Permanences CCPV	Page 10
Lafibre	Page 11
Le cimetière	Page 11
Secrétariat de mairie	Page 12
Infos Bistrot de Pays	Page 12
Horaires d'ouverture déchetterie	Page 12

12



La fibre est là Ou presque!

Dans le numéro 09 de « Vent des Pallières » nous vous informions que la Communauté de Communes Provence Verdon avait mis tous les moyens pour la montée en débit des réseaux internet de plusieurs communes et notamment de la nôtre!

Les travaux ont commencé en tout début d'année et devraient continuer environ un mois.

A terme, on peut espérer une puissance de 20 méga octet (ou plus !) dans les prochaines mois.GD

14 nouveaux caveaux de 06 places ont été construits dans la partie centrale du nouveau cimetière, ainsi qu'un caveau communal.

Le Conseil Municipal a délibéré pour établir les tarifs des concessions (trentenaires et cinquantenaires) et des caveaux. L'approbation du règlement du cimetière portant sur les conditions requises pour l'attribution des caveaux et de concessions fera l'objet d'une prochaine délibération.

A la demande de Saint Martinaises et de Saint Martinais, il a été construit voici 5 ans un colombarium de 10 cases, chacune pouvant contenir 2 urnes funéraires.

Les personnes qui seraient intéressées par l'acquisition d'un caveau ou d'une urne ont la possibilité de prendre contact avec le secrétariat de mairie.

GD





Maisons de services au public (MSAP) Communauté de communes Provence Verdon

PROVENCE VERDON

www.provenceverdon (services à la population)

www.provenceverdon (services a la population)

TABLEAU DES PERMANENCES

* sans RDV

	MSAP BARJOLS Ancien collège - 261 route de Tavernes 04 94 77 10 08 msap-barjols@provenceverdon.fr	MSAP RIANS Chemin de l'Umède - RD 3 04 94 78 53 27 msap-rians@provenceverdon.fr
ACAP - aide à domicile	sur RDV à la MSAP	
ACPM Formation, accompagnement social et professionnel	sur prescription - information à la MSAP	sur prescription - information à la MSAP
Aide et assistance bien-être Aide à domicile	3 ^è mardi du mois de 9h à 12h *	1 ^{er} jeudi du mois de 9h à 12h *
AVIE Cap Emploi Accompagnement, insertion des travailleurs handicapés	sur prescription - information à la MSAP	sur prescription - information à la MSAP
CDAD 83 - Avocat Conseils juridiques gratuits	2 ^e et 4 ^e lundis du mois de 14h à 17h sur RDV à la MSAP	3 ^è vendredi du mois de 9h à 12h (1 mois/2) sur RDV à la MSAP
CEDIS Accompagnement des bénéficiaires du RSA	sur prescription - information à la MSAP	N 1000
CIRFA Forces armées (terre, air, marine)	sur RDV à la MSAP	
Conciliateur de justice	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e lundis du mois de 9h à 12h sur RDV à la MSAP	Mercredi de 9h à 12h sur RDV à la MSAP
CPAM Sécurité sociale	Mardi de 9h à 12 h sur RDV à la MSAP	
CRDVA Conseils aux associations	4 ^è mercredi du mois de 9h à 12h sur RDV à la MSAP	
100 SEWS (2000 Self 866 5)	2 ^è et 4 ^è jeudis du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h *	
Pôle Emploi	Atelier « Utiliser l'ordinateur pour sa recherche d'emploi » un jeudi par mois de 14h à 16h sur RDV à la MSAP	
Retravailler Grand Sud Est - Orientation, formation professionnelle	sur prescription information à la MSAP	
SAFER Agriculteurs et propriétaires ruraux	Mercredi de 9h à 12h *	1 ^{er} et 3 ^è lundis du mois de 9h à 12h30 *
Terre d'Ambitions Accompagnement des entreprises	2 ^è et 4 ^è lundis du mois de 14h à 17h 1 ^{er} et 3 ^è lundis du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h sur RDV à la MSAP	2 ^è et 4 ^è lundis du mois de 9h à 12h sur RDV à la MSAP

D'autres permanences (ABF, Architecte-conseil, Espace Info Energie) sont proposées au siège de la Communauté de communes à Varages (service urbanisme : 04 94 59 18 50)

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux

Invitent les Saint Martinaises,
les Saint Martinais
Leurs familles et leurs amis
À célèbrer la Nouvelle Année
Le Samedi 27 Janvier 2018
A partir de 18 heures

Salle Polyvalente de l'Ecole des Pallières

10 3



Lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2017, par délibération n°2017.40 il a été décidé la Révision du Plan Local d'Urbanisme.

En effet, le PLU a été approuvé le 15 février 2013, puis la commune s'est dotée d'une AVAP le 08 juillet 2015, transformée en Site Patrimonial Remarquable.

Il convient à présent d'apporter des adaptations au PLU, sans toutefois entrainer de modifications au niveau du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable »

Ainsi, la modification portera sur :

La modification de zonage au sein de l'enveloppe urbaine et à urbaniser : tel que le reclassement de deux parcelles communales de zone Aud en zone AUc.

La modification de quelques parcelles classées « A », « Af », « N » ou «Nh ». Ces parcelles resteront dans tous les cas en zones naturelles ou agricoles.

Le reclassement des zones agricoles « Af » et mises en cultures depuis l'approbation du PLU, en zone « A ».

La réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour chacune des zones à urbaniser alternatives.

La modification du règlement du PLU



Toujours aussi actif, le **Comité des Fêtes** a terminé l'année 2017 en beauté avec un Réveillon de Saint Sylvestre qui a ravi les 140 participants.

Il a d'ores et déjà mis en place son programme pour 2018, en voici les dates de Janvier à Juin en espérant vous y retrouver avec parents et amis!

Chrystel, la Présidente et toute l'équipe vous souhaitent une



Quelques images du Réveillon et de l'équipe

L'agenda du Comité des Fêtes :

03 Février : Loto Salle Polyvalente

o3 Mars : Soirée à Thèmes avec l'Avenir des

Pallières Salle Polyvalente

o2 Avril : Saucissonade Chapelle St Etienne

26 Mai : Fêtes des Mamans

28 Juin au 02 Juillet : Fête du Village

Vous souhaitez être informé par SMS des activités et manifestations de **l'Avenir des Pallières** N'hésitez pas à laisser vos coordonnées au o6 68 98 82 40 ou à consulter notre page Facebook

La Présidente, Cécile Léone et toute l'équipe vous souhaitent une très Belle Année 2018!

Rendez vous est pris pour de nouvelles animations, de nouveaux fou - rires, de nouvelles rencontres... A bientôt! CL.GD

La Fête de Noël à St Martin (en association avec le comité des fêtes)



La Communauté de C

La Communauté de Communes Provence Verdon soutient les associations du territoire .

Selon votre projet, vous pouvez bénéficier d'aides dans des domaines variés (création et vie quotidienne de l'association, prêt de matériel, octroi de soutien financier, communication, offre de formation, études, etc ...) et de fait solliciter différents partenaires publics et privés. LV.GD

Contact : Laetitia Vilain—04 94 77 18 53

tourisme@provenceverdon.fr



L'Association

Bois de Couleurs des

Pallières et sa

Présidente,

Martine Brêton

vous

souhaitent une

Belle Année 2018!

La procédure de modification durera environ 18 mois.

Vous pourrez connaître les avancements en lisant les comptesrendus du Conseil Municipal dans les affichages municipaux ou sur le site : www.mairie-stmartindepallieres.

Les personnes qui souhaiteraient une copie de la délibération n°2017.40 peuvent la demander au secrétariat de mairie. GD

Vous avez un projet de construction ? De réhabilitation ? N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour tous renseignements avant d'entreprendre des travaux !





5

PREVENTION FEUX DE FORETS

Dans le précédent numéro de « Vent de Pallières », une double page était consacrée aux Feux de l'été 2017 et à la prévention Feux de Forêts.

Le temps est venu de s'y consacrer.

Débroussaillement Obligatoire

Monsieur Leclercq, Garde Champêtre de la commune, a commencé des contrôles sur l'état de débroussaillement des terrains, que ceux-ci soient situés en zone U (urbanisée), zone N (naturelle), zone A (agricole).

Certains quartiers ont déjà été contrôlés, et vous avez reçu dans votre boite à lettre un rapport de ce contrôle.

D'autres le seront très prochainement.

Quoiqu'il en soit pour toutes explications, vous pouvez contacter Monsieur Leclercq pour un RDV sur site au 06 83 92 24 11.

Qui dit débroussaillement dit :

Le brûlage des déchets verts

Celui-ci est régit dans le département du Var par l'Arrêté de Monsieur le Préfet du 16 mai 2016. Il s'impose à tous.

Avant d'entreprendre tous travaux de brûlage, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie, Monsieur le Garde Champêtre ou à consulter le site de la Préfecture du Var : www.var.gouv.fr

JML.GD

Redevance « Ordures ménagères »

RAPPEL AUX PROPRIETAIRES FONCIERS:

Les attestations <u>originales</u> délivrées par les communes <u>et</u> les justificatifs de logements vacants sont à transmettre à la Communauté de communes

Provence Verdon

<u>impérativement</u> avant le 31/03/18

1



0

Renseignements en mairie ou auprès de la CCPV Avenue de la Foux - Varages Tél.: 04.94.77.18.53 Mail: contact@provenceverdon.fr

Vide de Meubles

Les personnes qui souhaitent faire établir un VIDE DE MEUBLE à transmettre aux services fiscaux ou aux services de la Communauté de Communes ont la possibilité se mettre en relation avec Monsieur le Garde Champêtre pour une prise de RDV avant le 31 mars 2018 :

o6 83 92 24 11 ou gc.esparron@wanadoo.fr

GD